

N° 5254¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage
des préparations dangereuses**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(15.7.2005)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 juillet 2005 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage
des préparations dangereuses**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2005 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 30 mars 2004 et 7 décembre 2004 et 5 juillet 2005;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 15 juillet 2005.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

